

COMMENT RECHERCHER ET CONSULTER UN DOCUMENT D'ARCHIVES AU SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE À VINCENNES ?

1^{re} étape : identifier les cotes (c'est-à-dire les références) des documents souhaités avec précision :

- soit en consultant **les instruments de recherche** en ligne sur le site Internet du SHD, rubrique « *Rechercher / Archives / Les instruments de recherche* »
(lien : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/les-instruments-de-recherche>)
- soit en se déplaçant en salle de lecture *Louis XIV* à Vincennes pour consulter **la version papier des instruments de recherche** (en sollicitant au besoin l'agent chargé de l'accueil scientifique sur place).

Si les cotes n'ont pu être identifiées, adresser un courrier postal au SHD qui effectuera une recherche pour identifier les cotes (un délai d'environ deux semaines est nécessaire pour la réponse) :

*Service historique de la Défense
Avenue de Paris
94306 Vincennes Cedex*

2^e étape : obtenir communication des documents :

- remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site Internet du SHD (www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr), dans la rubrique « *Services à distance / Consulter à Vincennes / S'inscrire* » pour obtenir un numéro de lecteur ;
(lien : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/sinscrire>)
- dès réception du numéro de lecteur, remplir le formulaire de réservation en ligne dans la rubrique « *Services à distance / Consulter à Vincennes / Réserver des documents* » :
(lien : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/r%C3%A9server-des-documents#overlay-context=content/sinscrire-0%3Fq%3Dcontent/sinscrire-0>)
- attendre le **courriel de confirmation** du SHD indiquant la **date précise de consultation** retenue ;
- lors de la première consultation, se présenter au service des inscriptions afin de **remplir le formulaire d'inscription et retirer sa carte de lecteur** (sur présentation d'une pièce d'identité) ;
- **consulter les documents** commandés en salle de lecture *Louis XIV* (photographies sans flash autorisées, photocopies possibles sur place à titre onéreux, sous réserve de l'état matériel des documents et uniquement pour les documents non reliés) ; il est possible de les mettre en réserve pour une période de six jours ouvrés.

Attention : certains fonds n'ont pas besoin d'être réservés à l'avance et peuvent être commandés sur place le jour même (rubriques « *Informations pratiques / À Vincennes / Fonds disponibles sans réservation* ») :

(lien : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/fonds-disponibles-sans-r%C3%A9servation#overlay-context=content/r%25C3%25A9server-des-documents-0%3Fq%3Dcontent/r%25C3%25A9server-des-documents-0>)

En cas d'impossibilité de venir au SHD, il est possible de demander une photocopie des documents (sous réserve de leur état matériel), en adressant un courrier postal au SHD (cf. adresse ci-dessus), précisant les cotes des documents demandés. **Seules les demandes mentionnant des cotes précises seront prises en compte.** Il s'agit d'une prestation onéreuse soumise à l'envoi d'un devis ; les travaux sont réalisés à réception du règlement.